



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 octobre 2025

Date de convocation

03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

03 OCTOBRE 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

En exercice.....33

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-25-64

Objet

Convention de
transfert de voie
départementale
dans le domaine
public communal

Étaient Absents excusés :

Yves FLOQUET, adjoint au Maire, avait donné procuration à Isabelle DUPONT, adjointe au Maire.

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Priscilla DZIEMBOWSKI

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 09 octobre 2025****Rapport :**

En 2025, le Département du Nord avec la Ville de Marly a procédé à la requalification de la route de Préseau, RD73, depuis la sortie d'autoroute jusqu'au rond-point de l'avenue Fabien Thiémé.

Ce chantier est désormais terminé et en contrepartie de cette réalisation, la commune a été sollicitée pour reprendre dans son domaine public communal cette partie de voirie de la RD73.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de transfert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

Considérant que le chantier de requalification est désormais terminé ;

Considérant que la rétrocession du domaine départemental vers le domaine public départemental implique la signature d'une convention de transfert ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de transfert de voie départementale dans le domaine public communal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de voie départemental dans le domaine public communal.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance
Priscilla DZIEMBOWSKI



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

2 | 2

